

**Département des
YVELINES**

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADAPTATION DU TABLEAU
DES POSTES
BUDGETAIRES :
CREATIONS DE POSTES**

**Date de convocation :
Mercredi 16 novembre 2022**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34**

N° DELIBERATION:

N° 2022-XI-70

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 novembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Monsieur KOSSOKO, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame SABINO, Madame GENEIX, Monsieur LAROCHE et Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Madame PEREIRA, Madame GOUJU, Monsieur CHIODELLI, Madame GICQUEL, Monsieur FONTAINE et Monsieur MORIN

Absente : Madame GUILLAUMÉ

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame PEREIRA donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame GOUJU donne pouvoir à Monsieur BENHACOUN
Madame CHIODELLI donne pouvoir à Madame EL ASRI
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur FONTAINE donne pouvoir à Madame GENEIX
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Adaptation du Tableau des postes budgétaires :
créations de postes**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de créer 17 emplois pour répondre aux besoins de la commune,

OBJET :

**ADAPTATION DU TABLEAU
DES POSTES
BUDGETAIRES :
CREATIONS DE POSTES**

N° DELIBERATION:

N° 2022-XI-70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 8 CONTRE (Madame EL ASRI, Monsieur CHIODELLI (pouvoir), Madame GENEIX, Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE (pouvoir), Monsieur FONTAINE (pouvoir), Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH) et 1 ABSTENTION (Madame IHIA)

DECIDE

Article 1er :

De créer les postes suivants :

- La création de 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet :
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 19

- **nouvel effectif : 21**

- La création de 3 emplois permanents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 32

- **nouvel effectif : 35**

- La création de 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 9

- **nouvel effectif : 10**

- La création de 3 emplois permanents d'agent de maîtrise principal, à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

Cadre d'emploi : agent de maîtrise

Grade : agent de maîtrise principal

Grade : agent de maîtrise principal

- ancien effectif : 6

- **nouvel effectif : 9**

- La création de 1 emploi permanent d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : culturelle

Cadre d'emploi : assistant de conservation

Grade : assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Grade : assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0

- **nouvel effectif : 1**

OBJET :

**ADAPTATION DU TABLEAU
DES POSTES
BUDGETAIRES :
CREATIONS DE POSTES**

N° DELIBERATION:

N° 2022-XI-70

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 28/11/2022

Le Maire



- La création de 1 emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : sociale

Cadre d'emploi : éducateur de jeunes enfants

Grade : éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

- ancien effectif : 4

- **nouvel effectif : 5**

- La création de 3 emplois permanents de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 5

- **nouvel effectif : 8**

- La création de 2 emplois permanents d'attaché, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : attaché

Grade : attaché

- ancien effectif : 18

- **nouvel effectif : 20**

- La création de 1 emploi permanent d'ingénieur, à temps complet, à compter du 09/11/22.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

Cadre d'emploi : ingénieur

Grade : ingénieur

- ancien effectif : 1

- **nouvel effectif : 2**

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 22 novembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

